



Simple et économique, le titre de restauration est l'avantage préféré des français. Chèque Déjeuner permet à vos salariés de profiter tous les jours, d'une pause déjeuner équilibrée.

LA SOLUTION
EXONÉRÉE
DE CHARGES







CHOIX DE LA FORME

COMMENT ÇA MARCHE



- Co-financé: choix de la participation employeur entre 50 et 60% de la dotation journalière.
- Choix de la valeur : déterminée par l'entreprise (jusqu'à 10,76€ / salarié / jour avec une participation employeur à 50%).

UN VASTE RÉSEAU 180 000

POINTS DE RESTAURATION

Sous réserve que l'établissement soit équipé d'un terminal de paiement et/ou de l'application Conecs pour accepter la carte.



Repérez les restaurants proches de votre entreprise qui acceptent Chèque Déjeuner sur <u>ou-cheque-dejeuner.fr</u>